



N° 4 – 17 juillet 2018

A la Une

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Le Sénat a débuté le 10 juillet [l'examen en première lecture](#) du projet de loi.

Les amendements adoptés par les sénateurs concernent notamment l'exclusion des établissements d'enseignement supérieur privés à but lucratif du bénéfice des sommes du solde (actuel "hors quota") de la taxe d'apprentissage ([Quotidien de la formation](#), 12 juillet), le copilotage de l'apprentissage par les Régions et les branches professionnelles, la création avec l'Etat d'un Comité régional de l'orientation chargé de coordonner les interventions des organismes participant au service public régional de l'orientation, le renforcement de la place des Régions au sein du conseil d'administration de l'Onisep ([Quotidien de la formation](#), 13 juillet).

L'amendement, annoncé le 9 juillet par Emmanuel Macron devant le Congrès, visant à confier aux partenaires sociaux le soin de négocier une nouvelle convention d'assurance chômage prenant en compte le chômage de longue durée a été rejeté par le Sénat. Motifs de ce rejet : d'une part, cet amendement ne serait pas constitutionnel, d'autre part, le document de cadrage [transmis par le Gouvernement aux partenaires sociaux] proposant de revoir les articulations entre allocations chômage et allocations de solidarité, constituerait une "réforme structurelle" de l'assurance chômage, celle-ci ne pouvant être modifiée "sans une vision globale et un temps de réflexion nécessaire" ([AFP](#), 13 juillet).

Le Sénat a achevé ses travaux et adopté le texte le 16 juillet. La commission mixte paritaire réunie en fin de journée a échoué à trouver un accord sur un texte commun. Le projet de loi reviendra en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale le 23 juillet, puis au Sénat le 30, avant une adoption définitive par l'Assemblée dans les jours suivants ([AFP](#), 16 juillet).

Formation - Emploi

Transformation des compétences

Jean-Marie Marx serait pressenti pour occuper les fonctions de Haut-commissaire à la transformation des compétences (Bulletin quotidien, 11 juillet).

Publication du rapport d'activité 2017 du FPSPP

Le FPSPP a mis en ligne le 11 juillet son [rapport d'activité 2017](#). En 2017, le Fonds a engagé près de 974 M€ pour, notamment, la formation de 325 553 demandeurs d'emploi et de 384 507 salariés. Il a mutualisé et redistribué plus de 351,7 M€ au profit de 53 400 contrats de professionnalisation et a soutenu onze Opcas dans le cadre de vingt expérimentations sur les actions de formation en situation de travail.

La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2015

En 2015, 24,9 Mds€ ont été consacrés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Une dépense en baisse de 1,7 % par rapport à 2014. Les financements des entreprises et de l'État régressent également (respectivement de 3,9 % et 7,1 %), alors que ceux des régions progressent de 3,3 %. La dépense en faveur des personnes en recherche d'emploi augmente de 1,7 % ([Dares](#), 13 juillet).

Étude qualitative sur le compte personnel de formation (CPF)

La Dares a publié le 10 juillet les résultats d'une [étude qualitative sur le CPF](#). Les enquêtes, conduites auprès de deux régions et de quatre Opcas, se sont articulées autour des questions suivantes : "En quoi le CPF favorise-t-il effectivement l'autonomie des individus, salariés ou en recherche d'emploi, dans la

définition et la réalisation de projets de formation ?" ; "En quoi et de quelle manière les professionnels au contact des publics se saisissent-ils du CPF pour favoriser cet accès à la formation ?" ; "En quoi les certifications éligibles au CPF sont-elles en adéquation avec les besoins des publics, des branches et des territoires ?" ; "En quoi la stratégie et l'ingénierie financière des acteurs impliqués favorisent-elles l'accès à ce droit à la formation ?".

Signature de l'engagement national "Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022"

Muriel Pénicaud et Sophie Cluzel ont signé le 12 juillet avec l'UNEA, l'APF France handicap et l'UNAPEI l'engagement national "Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022". Les signataires s'engagent notamment à créer 40 000 emplois supplémentaires pour les personnes en situation de handicap d'ici 2022 et à moderniser le modèle des entreprises adaptées ([Ministère du Travail](#), 12 juillet).

OPCA

Une nouvelle présidence pour Opcalia

Eric Depond (Medef) et Yannick Ghoris (CFDT) ont été élus respectivement président et vice-président d'Opcalia le 28 juin dernier ([Opcalia](#), 12 juillet).

Région - Europe

Nouvelle-Aquitaine : adoption du CPRDFOP 2018-2022

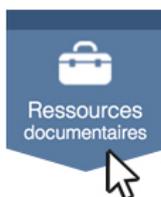
Le [CPRDFOP](#) de la Nouvelle-Aquitaine pour 2018-2022, adopté le 25 juin, couvre quatre priorités : l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi ; la qualification et le développement des compétences ; le développement équilibré des territoires ; les métiers et les compétences de demain ([ARFTLV](#), 13 juillet).

A lire

[Les bénéficiaires d'une meilleure autonomie numérique](#). Rapport de France Stratégie, 12 juillet 2018

[Les maisons de l'emploi : renforcer leur gouvernance et pérenniser leur financement pour une politique territoriale de l'emploi vraiment efficace](#). Rapport du Sénat, 11 juillet 2018

[Rapport 2018 sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale](#), Commission européenne, 13 juillet 2018



Rédaction Département Documentation : Emmanuelle Herpin, Stéphane Héroult, Laurence Le Bars, Catherine Quentric, Brice Ravet, Xavier Vonkorad

ressources@centre-inffo.fr

©Centre Inffo 2018

Depuis plus de 40 ans, Centre Inffo décrypte l'actualité de la formation à l'échelle nationale, régionale et européenne. Association sous tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, Centre Inffo est doté d'une mission de service public dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, il les soutient et les accompagne dans la réalisation de leurs missions.

Centre Inffo met à la disposition des professionnels une offre de formation complète, une expertise juridique et documentaire, réalise des missions d'ingénierie, de conseil et d'accompagnement et assure un rôle d'animation du débat public. Son agence de presse permet un accès en temps réel à toute l'actualité de la profession.